



**SECRETARIAT DU
VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES FINANCES**

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fin du cliquet normal et lancement du cliquet inversé

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances **Didier REYNDERS** communique que l'accise spéciale qui est appliquée sur le gasoil routier à faible teneur en soufre est **adaptée de 2,30 EUR/1000 litres** (à 15° C) le 13 mai 2011. Cette mesure est prise dans le cadre de l'application de l'article 420, § 3, a), et b) de la loi-programme du 27 décembre 2004 relative au régime fiscal des produits énergétiques et de l'électricité.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances rappelle qu'il s'agit de la cinquième mesure qu'il prend dans ce sens depuis le début de cette année, à savoir une première adaptation de 11,60 EUR/1000 litres le 04 janvier, une deuxième de 6,20 EUR le 25 janvier, une troisième de 5,80 EUR/1000 litres le 20 avril, une quatrième de 14,10 EUR/1000 litres le 06 mai, et la cinquième de 2,30 EUR/1000 litres le 13 mai, ce qui porte l'adaptation totale à 40,00 EUR/1000 litres, hors TVA, cette adaptation de 40 EUR étant celle prévue dans la loi du 27 décembre 2004 relative à la taxation des produits énergétique et de l'électricité.

Cette dernière adaptation clôture donc le « **système du cliquet** » sur le gasoil routier pour l'année 2011, ce système permettant un rééquilibrage progressif des taux inhérents à la soumission à l'accise du gasoil routier par rapport à l'essence.

Didier REYNDERS précise également que le Moniteur belge du 12 mai 2011 publie les deux arrêtés royaux et l'arrêté ministériel relatifs à la mise en œuvre du « **cliquet inversé** » permettant une diminution de l'accise spéciale correspondant au montant de la TVA inhérente à la hausse de prix enregistrée sur l'essence lorsque son prix dépassera 1,70 EUR/litre et sur le gasoil lorsque son prix dépassera 1,50 EUR/litre.

Ce système permet donc de limiter les éventuelles hausses de prix et de rendre au consommateur final le montant de TVA que l'Etat aurait dû encaisser et qui est généré par cette éventuelle hausse de prix.

David MARECHAL
Porte-parole